



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA GIRONDE

Direction départementale
des territoires et de la mer de la Gironde
Service de l'Eau et de la Nature

ARRETE DU 05 AOUT 2013

ARRETE PORTANT APPROBATION DES STATUTS DES ASSOCIATIONS AGRÉÉES POUR LA PÊCHE ET LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE DU DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE

**LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE,
PREFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE**

VU le code de l'environnement et notamment son article R.434-26,
VU l'arrêté du 16 janvier 2013 fixant les conditions d'agrément et les statuts types des associations agréées de pêche et de protection du milieu aquatique,
VU l'arrêté préfectoral en date du 29 août 2012 donnant délégation de signature à Monsieur DUVETTE, Directeur Départemental des Territoires et de la Mer de la Gironde
VU l'avis de la Fédération Départementale des AAPPMA de la Gironde,
VU l'avis du Directeur Départemental des Territoires et de la Mer de la Gironde,
SUR proposition de Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture de la Gironde,

ARRÊTE

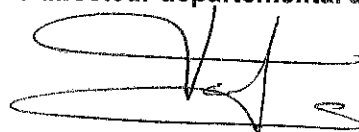
ARTICLE 1^{er} : Les statuts des associations agréées de pêche et de protection du milieu aquatique désignés ci-après sont approuvés :

AAPPMA de Carcans	Gardon Laguirance-Lagorce	Pêcheurs de l'Eau Bourde
AAPPMA de Cestas	Gardon Monségurais	Pêcheurs du Réolais
A.I.E.G.	Gardon Préchacais	Pêcheurs Libournais
Amicale des Pêcheurs de St Seurin sur l'Isle	Gardon Queyracais	Perche de l'Isle
Amicale du Roseau Floirac	Gaule Canaulaise	Pescofis Fronsac
APPMA StLaurent - Cach 2001	Gaule Cazaline	Petits Pêcheurs de St-Denis de Pile
Asticot	Gaule Foyenne	Piballe Chartronnaise
Bambou Castillon	Gaule Frontenacaise	Roseau Dagueyais
Barbillon Caudrotais	Gaule TBC	Roseau Macarien
Bouchon l'Euille	Gaule Vivienne	Sandre Hourtinais
Bouzig Preignacais	Goujon de Marcenais	Tanche de St Christoly de Blaye
Brochet Belétois	Goujon de Mesterrieux	Truite Paroupienne
Brochet Boën	Goujon des Sources	Truite Sauveterrienne
Brouquitet du Bazadais	Goujon Mongauzin	Truite Villandrautine
Carpe Royale d'Hostens	Goujon St-Aubinois	Union des Pêcheurs Guitrauds
Epuisette de St Médard de Guizières	Hameçon Langon	Vallée Pimpine
Fervents de la Gaule Grignolaise	Ligne Libournaise	
Fervents de la Saye & du Moron	Moulinet Blanquefortais	
Gardon Ambaresien	Pêcheurs Abzacais	
Gardon Girondais	Pêcheurs de la Dureze & de la Soulège	

ARTICLE 2 : Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Gironde et le Directeur Départemental des territoires et de la Mer de la Gironde sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux associations agréées de pêche et de protection du milieu aquatique de la Gironde concernées et à la Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique de la Gironde.

Fait à Bordeaux, le **05 AOUT 2013**

**Pour le Préfet
Pour le Directeur Départemental
des Territoires et de la Mer, par délégation,
Le directeur départemental adjoint**



Jean-Luc IEMMOLO